

Ligue de Football des Pays de la Loire

Présentation des comptes annuels

Exercice clos au 30-06-2017





Ligue de Football des Pays de la Loire

172 boulevard des Pas Enchantés
B.P. 63507
44235 ST SEBASTIEN SUR LOIRE CEDEX
Téléphone : 02 40 80 70 77
Télécopie : 02 40 80 71 29
Messagerie : contact@lfpl.fff.fr

Ligue de Football des Pays de la Loire

Sommaire

Bilan Actif	- page 6
Bilan Passif	- page 7
Compte de Résultat	- page 10
Annexe	- page 13
Tableau des Immobilisations	- page 18
Tableau des Amortissements	- page 19
Etat des Provisions	- page 20
Etat des Charges et Produits Constatés d'avance	- Page 21
Etat des Immobilisations Financières	- page 22
Etat des Prêts	- page 23
Etat des Emprunts	- page 24
Budget Prévisionnel	- page 26

Bilan

Bilan Actif

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

	EXERCICE AU 30/06/17			EXERCICE AU 30/06/16
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Autres immobilisations incorporelles				
Logiciels	53 239	47 756	5 483	0
Immobilisations corporelles :				
Siège social				
Agencements Installations - matériels	6 425 996	3 518 570	2 907 426	2 012 975
Matériel de transport	1 204 489	891 596	312 894	383 032
Matériel de bureau et informatique	308 355	150 339	158 016	93 987
Mobilier de bureau	329 661	280 001	49 660	43 356
Immobilisations en cours	244 614	223 631	20 983	5 238
	0		0	0
Immobilisations financières :				
Prêts FES				
Autres immobilisations financières	180 131		180 131	128 412
	576		576	576
SOUS TOTAL	8 747 062	5 111 894	3 635 168	2 667 577
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Marchandises				
	0		0	9 669
Créances :				
Clubs				
	81 824	0	81 824	70 686
Clients CRT + Ligue				
	181 854	0	181 854	82 609
Compte courant FFF				
	20 696		20 696	0
Autres créances				
	119 921		119 921	31 323
Valeurs mobilières de placement				
	247 618	0	247 618	500 000
Disponibilités				
Chèques à encaisser				
	4 251		4 251	1 063
Banques				
	2 118 008		2 118 008	2 075 296
Intérêts à recevoir				
	4 538		4 538	9 464
Caisses				
	3 175		3 175	2 776
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance				
	24 948		24 948	16 133
Produits à recevoir				
	90 345		90 345	0
SOUS TOTAL	2 897 179	0	2 897 179	2 799 020
TOTAL GENERAL	11 644 240	5 111 894	6 532 347	5 466 596

Bilan Passif

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

	EXERCICE AU 30/06/17	EXERCICE AU 30/06/16
CAPITAUX PROPRES		
Fonds propres	2 225 551	1 237 613
Fond d'Entraide et de Solidarité	1 643 015	1 696 584
Prime d'émission		
Autres réserves		
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice		
"- Activité de la Ligue	117 906	198 880
"- Activité FES	-109 159	-53 569
Subventions d'investissement	605 488	454 297
Provisions réglementées		
SOUS TOTAL	4 482 800	3 533 804
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	60 062	242 000
Provisions pour charges	163 306	451 489
SOUS TOTAL	223 368	693 489
DETTES		
Emprunts et dettes financières auprès d'établissements de crédit	724 427	439 716
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	239 780	205 353
Dettes fournisseurs immobilisations	4 929	4 929
Dettes fiscales et sociales	507 795	315 204
Compte courant Fédération Française de Football	0	11 210
Compte courant District de Loire-Atlantique	51 448	9 912
Compte courant District Maine et Loire	524	8 313
Compte courant District Mayenne	62 197	0
Compte courant District Sarthe	43 849	0
Compte courant District Vendée	29 392	84 876
Clubs de ligue	20 683	16 957
Créditeurs divers	138 584	124 532
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	2 570	18 302
SOUS TOTAL	1 826 179	1 239 304
TOTAL GENERAL	6 532 347	5 466 596

Compte de Résultat

Compte de Résultat
Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

	EXERCICE 01/07/16-30/06/17	EXERCICE 01/07/15-30/06/16
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Licences et Changement de Club	3 543 476	2 563 132
Ventes	2 898	1 880
Amendes	274 000	196 517
Cotisations	85 361	53 748
Droit de stage	430 112	380 363
Recettes et Activité CRT	902 090	868 131
Publicité, Partenariat, divers	96 472	102 492
Loyers	17 053	2 484
Subventions	1 536 842	1 105 715
Recettes Coupe de France	92 976	57 502
Journée des Ligues	24 692	28 138
Droit d'engagement	83 969	47 763
Redevances & Recettes compétitions régionales	156 211	117 061
Forfait arbitrage	382 558	369 413
Recettes affectées Fonds d'Entraide & de Solidarité	0	0
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	663 357	348 860
	8 292 066	6 243 199
CHARGES D'EXPLOITATION		
Licences et Changement de Club	402 722	289 409
Restauration - Hôtellerie - Prestation de services	547 978	489 601
Variation de stock	13 060	394
Publicité, cadeaux, frais divers	125 090	58 205
Achat Matériel et équipement	246 515	303 674
Electricité, gaz, eau	75 490	69 215
Fournitures Bureau et info	25 037	15 828
Sous traitance et locations	120 605	59 251
Entretien et maintenance (immeuble et matériel)	413 424	397 152
Assurances et redevance MDS	500 659	351 541
Intérimaires, Honoraires, examens médicaux	272 039	181 065
Mission, Réceptions, Hébergement	478 500	351 493
Défiscalisation	368	575
Affranchissement et téléphone	106 918	46 859
Impôts, taxes et versements assimilés	195 604	129 133
Salaires et traitements	1 649 882	1 026 167
Charges sociales	693 194	443 593
Dotations aux amortissements sur immobilisations	363 927	242 594
Dotations aux provisions	128 857	99 931
Coupe de France et organisation matchs FFF	5 533	5 425
Frais de transport et déplacements	370 752	204 195
Frais d'arbitrage	383 744	361 564
Dons et Subvention	187 582	133 400
Redevances Districts et IRFF	1 050 991	827 177
	8 358 471	6 087 441
RESULTAT D'EXPLOITATION :	-66 405	155 759

Compte de Résultat (suite)
Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

	EXERCICE 01/07/16-30/06/17	EXERCICE 01/07/15-30/06/16
PRODUITS FINANCIERS		
Produits Financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières		
Autres intérêts et produits assimilés	26 340	35 338
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Produits nets sur cession valeurs mobilières de placement		
	26 340	35 338
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	17 936	29 868
Intérêts sur fonds affectés FES	0	0
Charges nettes sur cession valeurs mobilières de placement	0	0
	17 936	29 868
RESULTAT FINANCIER :	8 404	5 469
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS :	-58 001	161 228
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	399 174	76 022
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transfert de charges		
	399 174	76 022
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	332 427	91 939
Sur opérations en capital	0	0
Secours Fonds Entraide & Solidarité		
	332 427	91 939
RESULTAT EXCEPTIONNEL :	66 748	-15 917
Transferts charges FES	0	0
Impôts sur les sociétés	0	0
TOTAL DES PRODUITS	8 717 580	6 354 559
TOTAL DES CHARGES	8 708 833	6 209 248
BENEFICE OU PERTE	8 747	145 311

Annexe

ANNEXE

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Annexe au bilan et compte de résultat de l'exercice clos le 30 juin 2017, d'une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er Juillet 2016 au 30 juin 2017.

Le bilan de l'exercice et le compte de résultat ont été établis selon les dispositions du Code du Commerce, du Plan comptable Général, du règlement 99-01, des autres règlements du comité de la Réglementation Comptable et des textes pris pour leur application.

En date des 23 et 24 septembre 2016, les assemblées générales de chacune des 2 Ligues ont décidé la fusion de la Ligue Atlantique et de la Ligue du Maine par voie d'absorption de la seconde par la première. D'un point de vue comptable et fiscal, la fusion a un effet rétroactif au 1er juillet 2016.

La fusion a entraîné la transmission universelle du patrimoine de la Ligue du Maine (incluant tous les droits, biens et obligations) à la Ligue Atlantique. L'actif et le passif ont été apportés pour leur valeur nette comptable au 30 juin 2016.

La Ligue de Football des Pays de la Loire (LFPL) a remplacé les Ligues Atlantique et Maine. La fusion était imposée par la Fédération Française de Football dans le cadre de la réforme territoriale entreprise par le gouvernement.

Les principaux impacts de l'opération de fusion sur le bilan et le compte de résultat s'analysent de la façon suivante :

- Bilan :

en K€	30/06/2017 (LFPL)	30/06/2016 cumulé (LAF + LMF)	var
Immo incorporelles	5	0	5
Immo corporelles	3 449	3 715	-266
Immo financières	181	274	-94
ACTIF IMMOBILISE	3 635	3 989	-354
Créances	495	376	118
Trésorerie	2 378	3 294	-916
CCA	25	21	4
ACTIF CIRCULANT	2 897	3 691	-794
TOTAL ACTIF	6 532	7 680	-1 148
Fonds propres	4 483	4 547	-64
PRC	223	799	-576
Dettes financières	933	991	-58
Dettes d'exploitations	894	1 343	-450
TOTAL PASSIF	6 532	7 680	-1 148

- Fonds Propres :

en K€	30/06/2016	Affectation résultat	Fusion	+	-	30/06/2017
102000 Fonds de dotation	1 238	199	789			2 225,552
102100 Fonds affecté CES	1 697	-54				1 643,015
119001 Report à nouveau	0					0,000
120000 Résultat de l'exercice	145	-145		9		8,747
131000 Subventions d'investissement	1 228		307	42	53	1 523
139000 Subv. d'inv. inscrites au cpte de rés.	-773		-82	53	115	-917
TOTAL	3 534	0		104	168	4 483

- Compte de Résultat :

en K€	30/06/2017 (LFPL)	30/06/2016 cumulé (LAF + LMF)	var	var en %
Produits d'exploitation	8 292	8 148	143	2%
Variation de stock	13	2	11	516%
Restauration/hôtellerie	548	490	58	12%
Licences + droits de changement de clubs	403	315	87	28%
Autres achats et charges externes	3 312	3 226	86	3%
Redevances districts	1 051	1 103	-52	-5%
Autres achats et charges externes	5 314	5 134	180	4%
Impôts et taxes	196	175	21	12%
Salaires et charges sociales	2 343	2 241	102	5%
Dotations aux amortissements	364	304	60	20%
Dotations aux provisions	129	115	14	12%
Charges d'exploitation	8 358	7 971	388	5%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-66	177	-244	-137%
RÉSULTAT FINANCIER	8	5	4	86%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	67	313	-246	-79%
RÉSULTAT NET	9	495	-486	-98%

Principes et méthodes comptables

1—Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014, dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices, et en présupposant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Dans le cadre de l'évolution des normes comptables, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005 (règlements CRC n°2002-10 et CRC n°2004-06), les composants des immobilisations décomposables doivent être amortis sur leur durée de vie.

Le texte demandait de procéder au reclassement des valeurs nettes comptables des bâtiments inscrits à l'actif au regard des nouvelles définitions et d'amortir ces dernières selon leur durée d'utilisation. Compte tenu de la valeur nette comptable non significative du bâtiment au 1er juillet 2006 de 5 730 €, aucun retraitement n'a été effectué.

Les méthodes d'évaluations retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2—Méthodes d'évaluation

2a—Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis sur une durée de 12 mois.

2b—Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Le mali technique de fusion constaté lors de la transmission universelle du patrimoine de la SCI du Centre Régional Technique a été comptabilisé pour 1 081 K€ au 30 juin 2008. Ce mali de fusion portait sur l'ensemble immobilier (construction et terrain) du Centre Régional Technique.

Conformément au règlement de l'ANC N°2015-06 du 23 novembre 2015 applicable depuis les exercices ouverts au 1er janvier 2016, le mali technique a été affecté aux actifs sous-jacents et suit les règles d'amortissement de cet actif sur lequel porte la plus-value.

Au 30 juin 2017, le mali technique de fusion a ainsi été affecté pour 755 K€ aux terrains et 326 K€ aux constructions, générant une charge d'amortissement de 30 K€ (portant sur la durée d'utilisation résiduelle des actifs amortissables).

En cas de détection d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé pouvant aboutir à la comptabilisation d'une dépréciation couvrant la différence entre la valeur actuelle et la valeur comptable.

Les amortissements de dépréciation économiquement justifiés sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon la méthode linéaire :

- Siège social 7 à 25 ans
- Agencements installations 4 à 7 ans
- Agencements aménagements 6 à 10 ans
- Matériel 4 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 10 ans
- Mobilier de bureau 7 à 10 ans

2c—Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2d—Stocks et en cours

Les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2e—Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale.

Les créances douteuses ont été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2f—Produits constatés d'avances

Le poste « produits constatés d'avance » correspond à des produits comptabilisés au cours de l'exercice, mais dont tout ou partie court sur l'exercice suivant.

2g—Charges constatées d'avance

Le poste « charges constatées d'avance » correspond à des charges enregistrées au cours de l'exercice, mais qui courent pour tout ou partie sur l'exercice suivant.

2h—Produits à recevoir

Les produits à recevoir correspondent à des produits de l'exercice, mais non encore perçus.

2i—Charges à payer

Les charges à payer provisionnées sont certaines quant à leur objet et elles sont estimées en fonction des éléments connus à la clôture de l'exercice.

2j—Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour la valeur d'acquisition. Une provision est éventuellement constituée, correspondant aux moins values latentes.

2k— Subventions d'investissements

Les subventions d'investissements sont comptabilisées au passif du bilan, à la date de leur versement et amorties sur la même durée d'amortissement que l'investissement en question.

Les dotations aux amortissements des subventions d'investissements s'élèvent à 114 971,79 € pour l'exercice.

2l—Provisions pour risques et charges

Les provisions correspondent à des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, où à des événements survenus et/ou en cours rendus probables.

Les provisions pour risques sont destinées à couvrir les risques identifiés et inhérent à l'activité, les sommes pourraient être revues si le jugement du pourvoi en cassation ne nous était pas favorable.

Les provisions pour charges sont destinées à des projets où événements probables selon la politique définie par la Ligue de Football des Pays de la Loire

Les dépenses provisionnées sont estimées en fonction des éléments connus à la clôture de l'exercice.

Au cours de l'exercice, la Ligue de Football des Pays de la Loire a souscrit un contrat d'Indemnités de Fin de Carrières auprès d'un tiers pour un montant de 200 K€.

Cette gestion externalisée a engendré la comptabilisation d'une charge exceptionnelle de 200 K€ compensée par une reprise exceptionnelle de provision du même montant.

Au 30 juin 2017, l'engagement pour indemnité de départ à la retraite s'élève à 344 622 €, dont 200 000 € ont été versés à un organisme extérieur pour la gestion de ces indemnités. Après prise en compte de ce fonds externalisé, l'engagement net comptabilisé en provisions ressort à 144 622 € à la clôture de l'exercice.

Depuis l'exercice 2008-2009, la caisse d'intempéries est présentée en provision pour risques et non plus en dettes diverses. D'autre part, au regard de la faible utilisation de la caisse d'intempéries depuis plusieurs saisons, celle-ci a cessé d'être alimentée le 4 décembre 2011, comme votée lors de l'Assemblée Générale du 5 Novembre 2011; la caisse d'intempéries de l'ex Ligue du Maine a été traitée de la même manière et ne sera plus abondée.

Subventions

Les subventions ne sont comptabilisées qu'au moment de leur versement et non lors du vote de celles-ci, du fait de l'incertitude relative à l'exactitude du montant versé et aux délais significatifs de versement.

Caisse d'Entraide et de Solidarité

Le montant de 1 643 015 €, est jugé suffisant pour subvenir aux demandes de prêts et secours. Il a été voté lors de l'Assemblée Générale du 05 Novembre 2011 de suspendre provisoirement les prélèvements au titre de la journée de solidarité.

Rémunération globale des dirigeants

La rémunération globale des dirigeants n'est pas fournie, car cela conduirait indirectement à communiquer une rémunération individuelle.

CICE

Il a été comptabilisé en diminution des charges sociales un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) pour un montant de 4 815.42 €. Il s'agit d'une provision.

Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. A cet effet, il est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, et de reconstitution du fonds de roulement.

Tableau des immobilisations
Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Compte	Intitulé	Valeur Brute au 30/06 N-1	Intégration Immobilisations Le Mans	Acquisition de la saison	vir cpte à cpte	Diminutions Cessions-mise au rebut	Diminutions vir cpte à cpte	Valeur Brute au 30/06 N
208000	Logiciels	37 794,97 €	133,45 €	11 502,00 €				49 430,42 €
208001	Logiciels CRT	3 808,55 €						3 808,55 €
211000	Terrain	- €	150 500,00 €					150 500,00 €
211701	Mali Fusion Terrain CRT	- €			754 745,06 €			754 745,06 €
213000	Siège social	1 209 091,32 €	631 944,80 €					1 841 036,12 €
213001	Constructions CRT	3 956 671,52 €			- 1 080 745,06 €			2 875 926,46 €
213500	Agencements - Installations construct°	138 194,45 €						138 194,45 €
213800	Aménagement rond point	6 402,86 €	333 190,97 €					339 593,83 €
215400	Matériel	70 734,89 €	35 484,37 €	1 827,60 €				108 046,86 €
215401	Matériel CRT	217 835,77 €		2 720,00 €				220 555,77 €
218100	Agencements - Aménagement	159 893,58 €						159 893,58 €
218101	Agencements - Aménagement CRT	268 279,24 €		12 662,15 €				280 941,39 €
218121	Constructions agencement CRT	435 051,86 €						435 051,86 €
218200	Matériel transport	170 562,09 €	104 189,80 €	33 603,56 €				308 355,45 €
218300	Matériel bureau informatique	173 927,67 €	103 644,25 €	21 463,82 €				299 035,74 €
218301	Matériel bureau informatique CRT	30 625,14 €						30 625,14 €
218400	Mobilier bureau	109 128,84 €		1 723,80 €				110 852,64 €
218401	Mobilier bureau CRT	115 693,19 €		18 068,00 €				133 761,19 €
218701	Mali Fusion construction CRT	- €			326 000,00 €			326 000,00 €
231300	Constructions-Immo en cours LAF	- €						- €
	TOTAL	7 103 695,94 €	1 359 087,64 €	103 570,93 €	- €	- €	- €	8 566 354,51 €

Ligue
CRT

Tableau des amortissements
Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

COMPTES	INTITULES	Cumul Amortissement au 30/06	Augmentations Amortis- sements	Augmentations Amortissements	Augmentations vir cpte à cpte	Diminutions Cessions-mise au rebut	Valeur Brute au 30/06
280800	Logiciels	37 794,97 €	133,45 €	6 018,85 €			43 947,27 €
280801	Logiciels CRT	3 808,55 €					3 808,55 €
281300	Siège social	950 030,12 €	15 648,90 €	63 065,29 €			1 028 744,31 €
281301	Constructions CRT	2 243 754,87 €		57 779,07 €			2 301 533,94 €
281350	Agencements - Installations construct°	97 197,42 €		5 096,71 €			102 294,13 €
281380	Aménagement rond point	6 402,86 €	16 639,42 €	33 319,10 €			56 361,38 €
281540	Matériel	53 647,18 €	35 293,42 €	6 000,08 €			94 940,68 €
281541	Matériel CRT	175 577,79 €		13 769,71 €			189 347,50 €
281810	Agencements - Aménagement	124 811,73 €		15 047,31 €			139 859,04 €
281811	Agencements - Aménagement CRT	177 480,60 €		28 131,36 €			205 611,96 €
281812	Constructions agencement CRT	237 245,55 €		24 591,05 €			261 836,60 €
281820	Matériel transport	76 575,18 €	21 706,21 €	52 058,06 €			150 339,45 €
281830	Matériel bureau informatique	144 962,45 €	93 437,99 €	21 239,47 €			259 639,91 €
281831	Matériel bureau informatique CRT	16 234,22 €		4 127,18 €			20 361,40 €
281840	Mobilier bureau	105 683,25 €		1 317,59 €			107 000,84 €
281841	Mobilier bureau CRT	113 900,31 €		2 729,94 €			116 630,25 €
281871	Mali Fusion construction CRT	- €		29 636,36 €			29 636,36 €
	TOTAL	4 565 107,05 €	182 859,39 €	363 927,13 €	- €	- €	5 111 893,57 €

Ligue
CRT

Etat des provisions
Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Intitulés	au 1er juillet	Intégration	Dotation	Reprise par utilisation	Reprise sur non utilisation	Au 30 juin
		des Provisions Le Mans				
Provision pour risques	241 999,66 €					60 061,89 €
risque caisse d'intempéries	41 999,66 €		25 269,43 €	7 207,20 €		60 061,89 €
Risque social	200 000,00 €				200 000,00 €	0,00 €
Provision pour grosses réparation	123 053,60 €					- €
Refections chambres CRT	20 000,00 €			20 000,00 €		- €
Travaux CRT	90 000,00 €			90 000,00 €		- €
Travaux LAF	13 053,60 €			13 053,60 €		- €
Provision pour charges	328 435,59 €					163 305,70 €
dotation IDR	210 477,00 €	52 000,00 €	128 857,00 €	46 713,00 €	200 000,00 €	144 621,00 €
Formation	20 000,00 €				20 000,00 €	- €
Matches exceptionnels	35 994,80 €			17 310,10 €		18 684,70 €
Projets clubs	40 000,00 €				40 000,00 €	- €
Fusion	21 963,79 €			21 963,79 €		- €
Achat matériel Le Mans		10 000,00 €		10 000,00 €		- €
Fusion Le Mans		5 000,00 €		5 000,00 €		- €
Compte Débiteur Le Mans		1 900,00 €		1 900,00 €		- €
CM Entraide Le Mans		15 000,00 €			15 000,00 €	- €
Grosse réparation Le Mans		8 000,00 €			8 000,00 €	- €
Formations Le Mans		3 000,00 €			3 000,00 €	- €
Sois foot Le Mans		7 000,00 €		7 000,00 €		- €
Aide Districts Le Mans		3 500,00 €		3 500,00 €		- €
ss total	693 488,85 €		154 126,43 €	243 647,69 €	486 000,00 €	223 367,59 €

Etat des Charges et Produits Constatés d'Avance
Période du 01/07/2015 au 30/06/2016

INTITULES	DEBIT	CREDIT
Charges ou produits d'exploitation	24 948,00 €	
Charges ou produits financiers	0,00 €	
Charges ou produits exceptionnels		2 570,00 €

Les 2 570 € de produits constatés d'avance correspondent à l'enveloppe versée par avance par la F.F.F.
pour subventionner les emplois d'avenir.

Etat des immobilisations financières
Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

INTITULES	DEBIT	CREDIT
Avances aux club		
A nouveau	128 411,70 €	
Avances octroyes	0,00 €	
Acompte sur avances	0,00 €	
Remboursement échéances		45 240,70 €
<i>Solde du compte</i>	<i>83 171,00 €</i>	
Avances aux club 72		
A nouveau	145 440,00 €	
Avances octroyes	0,00 €	
Acompte sur avances	0,00 €	
Remboursement échéances		48 480,00 €
<i>Solde du compte</i>	<i>96 960,00 €</i>	
Cautionnement Versé Ligue Super U carte carburant	500,00 €	
<i>Solde du compte</i>	<i>500,00 €</i>	
Cautionnement Versé CRT caution CANAL + 76,22 €	76,22 €	
<i>Solde du compte</i>	<i>76,22 €</i>	

Etat des prêts

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

	Montant net au bilan	Échéances à moins d'un an	Échéances de un à cinq ans	Echéances à plus de cinq ans
Avances aux Clubs	180 131,00 €	67 649,00 €	112 482,00 €	- €

Etat des emprunts

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Emprunts	Montant initial	Durée	Date début	Date fin	Capital restant Dû au 01/07/2016	Total Échéances Sai- son	en capital
Credit Agricole	1 200 000,00 €	15 ans	02/06/09	02/06/24	394 630,37 €	101 761,44 €	92 956,00 €
Credit Agricole 72	450 000,00 €	15 ans	05/06/15	05/05/30	420 356,05 €	33 036,24 €	27 736,48 €
FFF	150 000,00 €	10 ans	10/07/08	10/04/18	45 000,00 €	16 125,00 €	15 000,00 €
	1 800 000,00 €					150 922,68 €	135 692,48 €

En intérêts	Capital restant dû au 30/06/2017	à moins d'1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	Intérêts a payer au 30/06/2017
8 805,44 €	301 674,37 €	97 716,86 €	203 957,51 €	- €	41,90 €
5 299,76 €	392 619,57 €	28 099,21 €	116 108,37 €	248 411,99 €	70,89 €
1 125,00 €	30 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	- €	20,55 €
15 230,20 €	724 293,94 €	140 816,07 €	335 065,88 €	248 411,99 €	133,34 €

Budget Prévisionnel

Budget Prévisionnel 2017-2018

	Réalisé 2016-2017	Budget 2017-2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Licences et Changement de Club	3 543 476	3 820 500
Ventes	2 898	2 000
Amendes	274 000	274 000
Cotisations	85 361	80 000
Droit de stage	430 112	430 000
Recettes et Activité CRT	902 090	902 000
Publicité, Partenariat, divers	152 286	150 000
Loyers	17 053	20 500
Subventions	1 481 028	1 414 500
Recettes Coupe de France	92 976	71 500
Journée des Ligues	24 692	20 000
Droit d'engagement	83 969	84 000
Redevances & Recettes compétitions régionales	156 211	174 500
Forfait arbitrage	382 558	600 000
Recettes affectées Fonds d'Entraide & de Solidarité	0	0
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	663 357	192 000
	8 292 066	8 235 500
CHARGES D'EXPLOITATION		
Licences et Changement de Club	402 722	402 700
Restauration - Hôtellerie - Prestation de services	547 978	550 000
Variation de stock	13 060	0
Publicité, cadeaux, frais divers	125 090	81 000
Achat Matériel et équipement	246 515	317 500
Electricité, gaz, eau	75 490	76 500
Fournitures Bureau et info	25 037	25 000
Sous traitance et locations	120 605	119 500
Entretien et maintenance (immeuble et matériel)	413 424	214 100
Assurances et redevance MDS	500 659	594 000
Intérimaires, Honoraires, examens médicaux	272 039	238 000
Mission, Réceptions, Hébergement	478 500	350 500
Défiscalisation	368	0
Affranchissement et téléphone	106 918	74 000
Impôts, taxes et versements assimilés	195 604	195 500
Salaires et traitements	1 649 882	1 750 000
Charges sociales	693 194	720 000
Dotations aux amortissements sur immobilisations	363 927	363 000
Dotations aux provisions	128 857	30 000
Coupe de France et organisation matchs FFF	5 533	6 000
Frais de transport et déplacements	370 752	250 000
Frais d'arbitrage	383 744	600 000
Dons et Subvention	187 582	250 000
Redevances Districts et IRFF	1 050 991	1 129 700
	8 358 471	8 337 000
RESULTAT D'EXPLOITATION :	-66 405	-101 500
Produits Financiers	26 340	26 000
Charges Financières	17 936	19 000
RESULTAT FINANCIER :	8 404	7 000
Produits Exceptionnels	399 174	117 000
Charges Exceptionnelles	332 427	22 500
RESULTAT EXEPTIONNEL :	66 748	94 500
TOTAL DES PRODUITS	8 717 580	8 378 500
TOTAL DES CHARGES	8 708 833	8 378 500
BENEFICE OU PERTE	8 747	0

